Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement

de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 14 Jan 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE Administrateur délégué **CPEONS**

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1
----Unité de formation : ASSISTANT METREUR-DEVISEUR: TECHNIQUES DE PLANIFICATION ET
DE GESTION INFORMATISEE DE PROJET (CONVENTION:C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Code Référence : 754791U21V1

709 Economie-SE:informatique Domaine :

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Nicole SCHETS Directrice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ASSISTANT METREUR-DEVISEUR: TECHNIQUES DE PLANIFICATION ET DE GESTION INFORMATISEE DE PROJET

(Convention: C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 75 47 91 U21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 709

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX APPROUVE LE 12 DECEMBRE 2002

ASSISTANT METREUR - DEVISEUR : TECHNIQUES DE PLANIFICATION ET GESTION INFORMATISEE DE PROJET.

(Convention C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences dans le domaine de la planification de projets.

L'unité vise plus particulièrement l'acquisition de connaissances dans l'exploitation d'un logiciel informatique d'aide à la gestion de projets, spécialement dans le domaine de la construction et des attributions d'un assistant chef de chantier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans <u>la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.</u>

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequises suivantes :

2.1. Capacités

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,

- effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1er degré;
- résoudre un problème pouvant se ramener à la résolution d'une équation du premier degré ;
- résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

En français,

- résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées;
- présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Planification de projet : laboratoire	CT	S	10
Laboratoire de pratique de logiciels : gestion informatisée de projets	CT	S	24
3.2. Part d'autonomie			6
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

dans le cadre de la planification de projet(s) mis en œuvre dans des entreprises du secteur de la construction :

- ♦ de définir les ressources (main d'œuvre et matériels) de l'entreprise ;
- de décomposer un projet en phases de travail;
- de regrouper certaines tâches ;
- de quantifier les heures de travail;
- d'établir un calendrier et des horaires ;
- d'établir un état d'avancement ;
- d'établir des coûts ;

- mettre en œuvre un planning de substitution ;
- **♦** ...

face à un(des) mini projet(s) choisi(s) par le chargé de cours et relatif(s) au domaine de la construction :

- d'utiliser les ressources de base d'un logiciel de gestion informatisée de projet pour :
 - créer :
 - · des tâches,
 - des relations,
 - des calendriers,
 - **•** ...
 - ◆ affecter des ressources aux tâches du projet (ressources humaines, matérielles, financières, ...);
 - afficher et imprimer un planning (mise en page, tables, affichages et rapports);
 - organiser les données d'un planning (mode plan, codes);
 - filtrer et trier les tâches d'un projet ;
 - ***** ...
- ♦ d'assurer le suivi du projet :
 - mettre en œuvre le suivi des tâches et des coûts ;
 - mettre à jour le planning ;
 - proposer un ajustement de la planification en fonction de la réalité observée ou proposer un planning de substitution;
- ♦ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation disponible.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

- dans le cadre de la gestion informatisée d'un projet choisi par le chargé de cours et relevant du secteur de la construction,
 - de mettre en œuvre un logiciel de gestion de projets ;
 - d'établir une démarche logique de travail;
 - de mettre en œuvre les différents types de planning (tâches, ressources, coûts, ...);
- dans le cadre d'une simulation de suivi de projet au moyen d'un logiciel de gestion de projet, choisie par le chargé de cours et relevant du domaine de la construction,
 - de générer des rapports et des graphiques.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

• la cohérence de la planification réalisée,

- ♦ l'habileté technique de l'étudiant,
- la clarté et l'adéquation des documents produits,
- le degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans le domaine de la gestion de projets et de l'utilisation d'un logiciel de gestion informatisée de projet.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.